



## non respect de la décision du juge d'instance

Par **boidard**, le **28/06/2011** à **20:53**

après avoir été sujet à de gros soucis financier, j'ai décidé de demander un report de crédit au près d'un juge d'instance. Celui ci m'accorda un délai d'une durée de 1 an à compter du mois de juin 2011 hors ma banque en a décidé autrement et continue à me prélever mes crédits allant jusqu'à me prélever deux fois le même mois. Pouvez vous me dire quelles sont les démarches à faire pour stopper cela et quels sont les risques encourus par ses mafieux (ma banque) merci pour votre aide

Par **youris**, le **28/06/2011** à **22:35**

je suppose que la banque a été informée de cette décision et qu'il n'y a d'appel en cours.  
cdt

Par **boidard**, le **29/06/2011** à **00:42**

oui la banque est bien informée de cette décision et a en sa possession l'ordonnance du juge, à ma connaissance il n'y a pas d'appel cdt